

## **Conseil municipal du 10 juillet 2020**

### **SEANCE EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie TISSERAND, maire-adjoint.

#### **PRESENTS**

Michel BADOIL, Nathalie BOUGAIN, Sébastien CHAMBON, Florent GRANDAUD, Pierrette LIMONIER, André MUT, Elisabeth PERRET, Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUIL, Léo TISSERAND, Nathalie TISSERAND.

#### **POUVOIRS**

Vincent LAUTIER à Nathalie TISSERAND  
Jacqueline DUFOUR à Michel BADOIL  
Sophie MAGNAT à Pierrette LIMONIER

#### **ABSENTS :**

Aurélien DUPERRAY – Pascal FEDELE

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nathalie BOUGAIN

#### **PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **ELECTIONS DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

##### **Présentation**

L'élection des sénateurs est fixée au dimanche 27 septembre 2020. Les sénateurs sont élus par les élus locaux et les parlementaires. 95 % des élus locaux sont des conseillers municipaux. Ce scrutin est le seul en France où le vote est obligatoire (Art. L. 318 du code électoral). S'il ne peut voter pour un motif légitime, le grand électeur titulaire est remplacé par un grand électeur suppléant. Si la non-participation au scrutin n'est pas justifiée, le grand électeur encoure une amende de 100 euros.

Les communes de moins de 9 000 habitants élisent, selon leur taille, entre un et quinze délégués, selon les règles suivantes :

Conseils municipaux de 7 et 11 membres	1 délégué
Conseils municipaux de 15 membres	3 délégués
Conseils municipaux de 19 membres	5 délégués
Conseils municipaux de 23 membres	7 délégués
Conseils municipaux de 27 et 29 membres	15 délégués

348 sénateurs sont élus par des grands électeurs en deux fois – la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans. Le précédent scrutin a eu lieu en 2017, pour l'élection de 170 sénateurs. Celui de septembre prochain renouvellera 178 sièges, ceux de la série 2 comprenant tous les départements du 01 (Ain) au 36 (Indre) et du 67 (Bas-Rhin) au 89 (Yonne) à l'exception de la Seine-et-Marne ; mais aussi la Guyane, la Polynésie française, Saint-Martin et Saint- Barthélemy, Wallis-et-Futuna.

Les délégués doivent avoir la nationalité française et être inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée. Il faut également élire 3 suppléants appelés à remplacer les délégués en cas de décès, refus de vote, empêchement, etc.

### **Bureau électoral**

Le maire-adjoint, Nathalie TISSERAND, a ouvert la séance.

Nathalie BOUGAIN a été désignée en qualité de secrétaire.

Le maire-adjoint a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil et a dénombré 13 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition du quorum était rempli

Le maire-adjoint a rappelé qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral comprend les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes : André MUT – Jacqueline Rivoire– Léo TISSERAND – Pierrette LIMONIER

### **Mode de scrutin**

Selon les articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal, les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le conseil municipal, selon les articles L.284 à L.286 du code électoral devra élire **3 délégués** et **3 suppléants**.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire-adjoint a constaté qu'une liste de candidats a été déposée :

#### TITULAIRES

Michel BADOIL

Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUIL

Sébastien CHAMBON

#### SUPPLEANTS

Elisabeth PERRET

Léo TISSERAND

Jacqueline DUFOUR

**Un exemplaire de cette liste a été joint au procès-verbal.**

### **Déroulement du scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié.

Michel BADOIL  
Nathalie BOUGAIN  
Sébastien CHAMBON  
Sophie MAGNAT  
André MUT  
Léo TISSERAND  
Vincent LAUTIER

Jacqueline DUFOUR  
Florent GRANDAUD  
Pierrette LIMONIER  
Elisabeth PERRET  
Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUIL  
Nathalie TISSERAND

### **Election des délégués et des suppléants**

- Effectif légal du conseil municipal : 15
- Nombre des conseillers municipaux en exercice : 15
- Nombre des conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 13

**La liste de Michel BADOIL est élue avec 13 suffrages obtenus**

### **Proclamation des élus**

#### **DELEGUES :**

Michel BADOIL  
Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUIL  
Sébastien CHAMBON

#### **SUPPLEANTS :**

Elisabeth PERRET  
Léo TISSERAND  
Jacqueline DUFOUR

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune

**CLOTURE DE LA SEANCE : 18 H 20**

La secrétaire de séance,  
Nathalie BOUGAIN

Vincent LAUTIER	Pouvoir à Nathalie TISSERAND	Florent GRANDAUD	
Michel BADOIL		Pierrette LIMONIER	
Nathalie BOUGAIN		Sophie MAGNAT	Pouvoir à Pierrette LIMONIER
Sébastien CHAMBON		André MUT	
Jacqueline DUFOUR	Pouvoir à Michel BADOIL	Elisabeth PERRET	
Aurélien DUPERRAY	absent	Léo TISSERAND	
Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUIL		Nathalie TISSERAND	
Pascal FEDELE	absent		